

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'opérations espace public et référent projets EGR et multisites au pôle Loire Chézine

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Loire Chézine un poste de chargé d'opérations espace public et référent projets EGR et multisites va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Pour les opérations d'EGR (Entretien Grosse Réparation), préparation et suivi les travaux :

- Assurer les présentations de validation des programmes et des préconisations techniques auprès des villes et des services,
- Prioriser les programmes en coordination avec l'ensemble des interlocuteurs
- Concevoir les programmes techniques par voie,
- Définir, rédiger et suivre des marchés de travaux,
- Suivre l'exécution des prestations
- Assurer le suivi administratif, juridique et financier des opérations
- Communiquer et réaliser de la concertation citoyenne en lien avec les villes.

Pour les opérations de mise aux normes ou de déploiement de politiques publiques multi-sites (mise en conformité des passages piétons, sécurisation des rues scolaires ...), pilotage les travaux multi-sites:

- Mettre en place et suivre des outils de pilotages

- Réaliser des études site par site
- Valider le programme général
- Consulter les entreprises exécutrices

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé d'opérations espace public et référent projets EGR et multisites au pôle Loire Chézine est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal, à savoir au minimum 401 IB et au maximum 707 IB, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

12 SEP. 2025

Fait à Nantes, le

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

16 SEP. 2025